



Comment le Parc fonctionne ?

Pour mener à bien son projet de territoire, le Parc s'organise autour de plusieurs instances regroupant les collectivités membres. Il s'appuie également sur une équipe technique chargée de la mise en œuvre des actions.

DES COLLECTIVITÉS INVESTIES DANS LA GESTION DU PARC

Le Parc naturel régional est géré par un syndicat mixte ouvert. Il s'agit d'un établissement public dont la vocation est la mise en œuvre de la charte du Parc, c'est-à-dire le projet de territoire approuvé par les collectivités membres. Celles-ci sont composées actuellement des régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire, des départements du Maine-et-Loire et de l'Indre-et-Loire, des communautés de communes et d'agglomération, des communes et des villes-portes.

La gestion du Parc est assurée par plusieurs instances :

- **Le Comité syndical** compte 188 membres. Il est l'organe délibérant du Parc. Il vote le budget et l'ensemble des actions menées par le Parc et son équipe. Chaque collectivité membre du Parc désigne un délégué et un suppléant pour la représenter au sein du comité syndical.
- **Le Bureau** composé de 26 élus. Ses membres sont élus par le Comité syndical. Il traite les dossiers courants, examine le budget et les programmes d'actions. Il se réunit environ tous les deux/trois mois.

Le Parc a mis en place des **commissions de travail** qui donnent un avis consultatif sur les thèmes qu'elles traitent. Composées d'élus, d'ambassadeurs, d'associations ou de professionnels, elles participent à la réflexion menée par le Parc et à la définition du programme d'actions.

Le **Conseil Scientifique et Prospectif du Parc** regroupe des experts et des chercheurs d'université sur des thèmes aussi divers que l'aménagement du territoire, la biodiversité ou l'adaptation au changement climatique.

LES MEMBRES DU BUREAU DU PARC

Présidente : Madame Sophie TUBIANA

Vice-Président(e)s : Mmes Gaëlle LAHOREAU, Valérie GERVES et MM. Roland MARION, Didier ROUSSEAU et Benoît BARANGER.

Représentants Région Centre-Val de Loire

Madame Christine FAUQUET
Madame Temanuata GIRARD
Madame Gaëlle LAHOREAU
Madame Ambre LOUISIN
Monsieur Pierre-Alain ROIRON

Représentants Région Pays de la Loire

Madame Sylvie BEILLARD
Monsieur Roland MARION
Monsieur Christophe POT
Madame Elsa RICHARD
Monsieur Eric TOURON

Représentants Département d'Indre-et-Loire

Madame Valérie GERVES
Monsieur François LAFOURCADE

Représentants Département de Maine-et-Loire

Madame Brigitte GUGLIELMI
Monsieur Didier ROUSSEAU

Représentants communes et EPCI d'Indre-et-Loire

Monsieur Benoit BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire
Monsieur Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard
Madame Sophie LAGREE, C.C. Chinon Vienne et Loire
Madame Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles
Madame Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
Madame Alice WANNERROY, Tours métropole

Représentants communes et EPCI de Maine-et-Loire

Madame Roselyne BIENVENU, Angers Loire Métropole
Monsieur Didier GUILLAUME, C. Agglomération Saumur Val de Loire
Monsieur Paul OPREA, Loire-Authion
Monsieur Jackie PASSET, La Ménitrie
Monsieur Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Madame Sophie TUBIANA, C. Agglomération Saumur Val de Loire

MEMBRES DU BUREAU

OCTOBRE 2021



L'ÉQUIPE DU PARC

Pour mener à bien les projets, le Parc s'appuie sur une équipe technique composée de 28 agents. Ceux-ci sont basés à Montsoreau, au siège administratif, au bureau de la biodiversité et des paysages et à la Maison du Parc. L'équipe se compose d'agents techniques, administratifs et de chargés de mission.

Tous les ans, des volontaires en service civique et des stagiaires viennent ponctuellement l'assister.

UNE ACTION GUIDÉE PAR LA CHARTE

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Son

élaboration fait l'objet d'une concertation auprès des habitants, associations, socio-professionnels... Après avoir été soumise à enquête publique, elle est approuvée par les collectivités membres.

Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Elle est valable 15 ans.

À TÉLÉCHARGER

PDF	STATUTS DE LA CHARTE 2008-2020 - 147.83 KO	↓
PDF	RÉSUMÉ DE CHARTE 2008-2020 - 5.7 MO	↓
PDF	RAPPORT DE CHARTE 2008 - 2020 - 1.9 MO	↓
PDF	NOTICE PLAN DE CHARTE 2008 - 2020 - 4.44 MO	↓
PDF	ANNEXES.PDF - 1.56 MO	↓
PDF	DIAGNOSTIC_0.PDF - 8.41 MO	↓
PDF	PLAN-DE-PARC.PDF - 16.66 MO	↓

Vous aimerez aussi



Recueil des actes administratifs

Le Parc vous propose de retrouver ici : les comptes-rendus et délibérations prises par le Comité syndical du syndicat mixte de gestion et par le...

[Lire la suite +](#)



Les missions

La première mission du Parc est de préserver un patrimoine exceptionnel. Il valorise ses richesses, tant auprès des habitants que des touristes. S...

[Lire la suite +](#)



Les communes du Parc

Créé en 1996, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine regroupe 116 communes engagées autour d'un projet fort de préservation des patrimoines et...

[Lire la suite +](#)
